

Concertation des artistes-auteur·ices de Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

Anne Moirier à l'écriture et à la photographie

Département de la Haute-Vienne

Rencontre organisée par Claire Le Pape et Pierre Garçon

Limoges, le jeudi 2 juillet 2026

Avec le soutien de l'ENSAD et de la SAIF

*Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026
porté par le ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la région Nouvelle-Aquitaine
et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.*

Introduction

Présentation	7
Objectif de la journée	7

Le contrat de filière

Définition d'un contrat de filière	9
Enjeux pour les artistes	9
Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026	10
Les objectifs du contrat en trois axes	13

Propositions des artistes à la lecture des axes

Diffusion	19
Mobilité	19
Rémunération	20
Outils, mise en réseau	20
Administratif	20
Écologie	21
Démocratisation	22

Échanges et propositions sur les formes de représentation

Gouvernances désirables	25
Expériences collectives passées	26

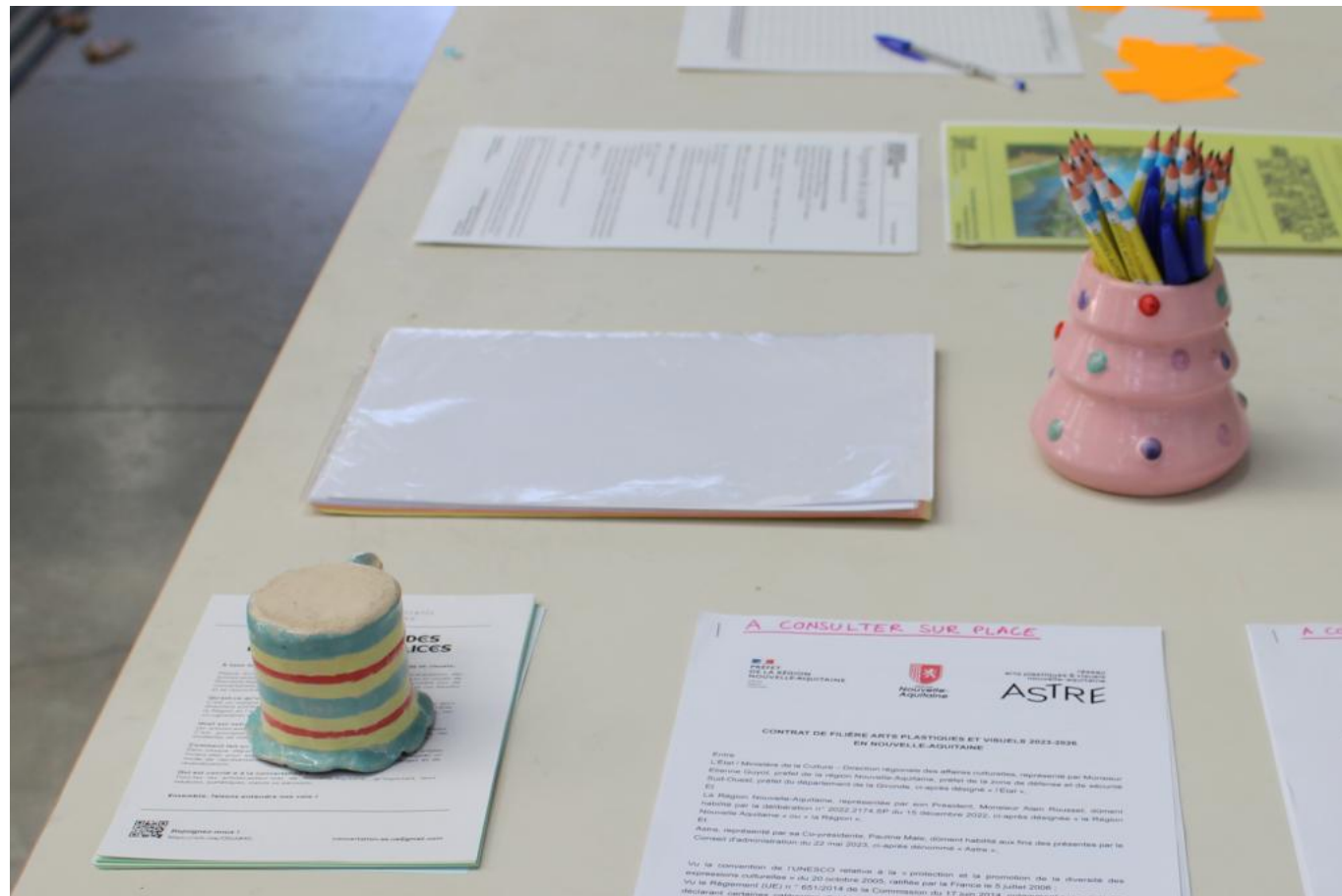
Annexes

Flyer et programme	30
Synthèse du contrat de filière	32
Documents relatifs au contrat de filière	33
Post-its	34
Feuille de route des groupes de travail	37
Notes brutes des groupes	38



22 inscrit·es
16 participant·es
16 artistes

Introduction



Présentation

Nous travaillons, depuis 2023, sous la forme d'un groupe informel d'une quinzaine d'artistes à l'élaboration de cette concertation. Celle-ci a pour objectif de construire une représentation des artistes au sein du prochain contrat de filière. Elle se déploie dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, sur les années 2025 et 2026.

Objectif de la journée

Cette journée a pour objectif de faire émerger les formes de représentation souhaitées par les artistes du département pour siéger dans le contrat de filière 2027-2030. Cela passe par la compréhension du contrat de filière actuel, l'identification des dynamiques sur le territoire, des temps de discussion partagés, la mise en commun des idées et la rencontre avec de nouveaux·elles artistes souhaitant rejoindre le groupe de coordination.



Définition d'un contrat de filière

C'est un contrat dans lequel l'État, la Région et les professionnel·les du secteur s'accordent sur une politique culturelle régionale : Comment ensemble voulons-nous soutenir, structurer et développer le secteur des arts visuels dans notre région ? Depuis quels enjeux axerons-nous les actions et financements ? C'est un outil pour avancer dans une direction choisie collectivement, au niveau régional.

Enjeux pour les artistes

Jusqu'à présent les artistes ne font pas partie des signataires du contrat de filière. Seules les structures (diffuseur·euses, collectifs, associations, etc.) et les administrateur·ices se retrouvaient pour l'écrire. En participant on espère contribuer à des financements plus adaptés aux besoins locaux, et une meilleure compréhension entre administrateur·ices, structures culturelles et artistes de nos pratiques et besoins respectifs.

Pour aller plus loin, voir l'annexe « Documents relatifs au contrat de filière », page 33

Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026

Les principes fondateurs

La liberté de l'expression artistique et les droits culturels des personnes

Un modèle économique de non rentabilité

L'équité territoriale

La solidarité entre les acteur-ices

L'horizontalité des relations entre tous·tes les acteur-ices

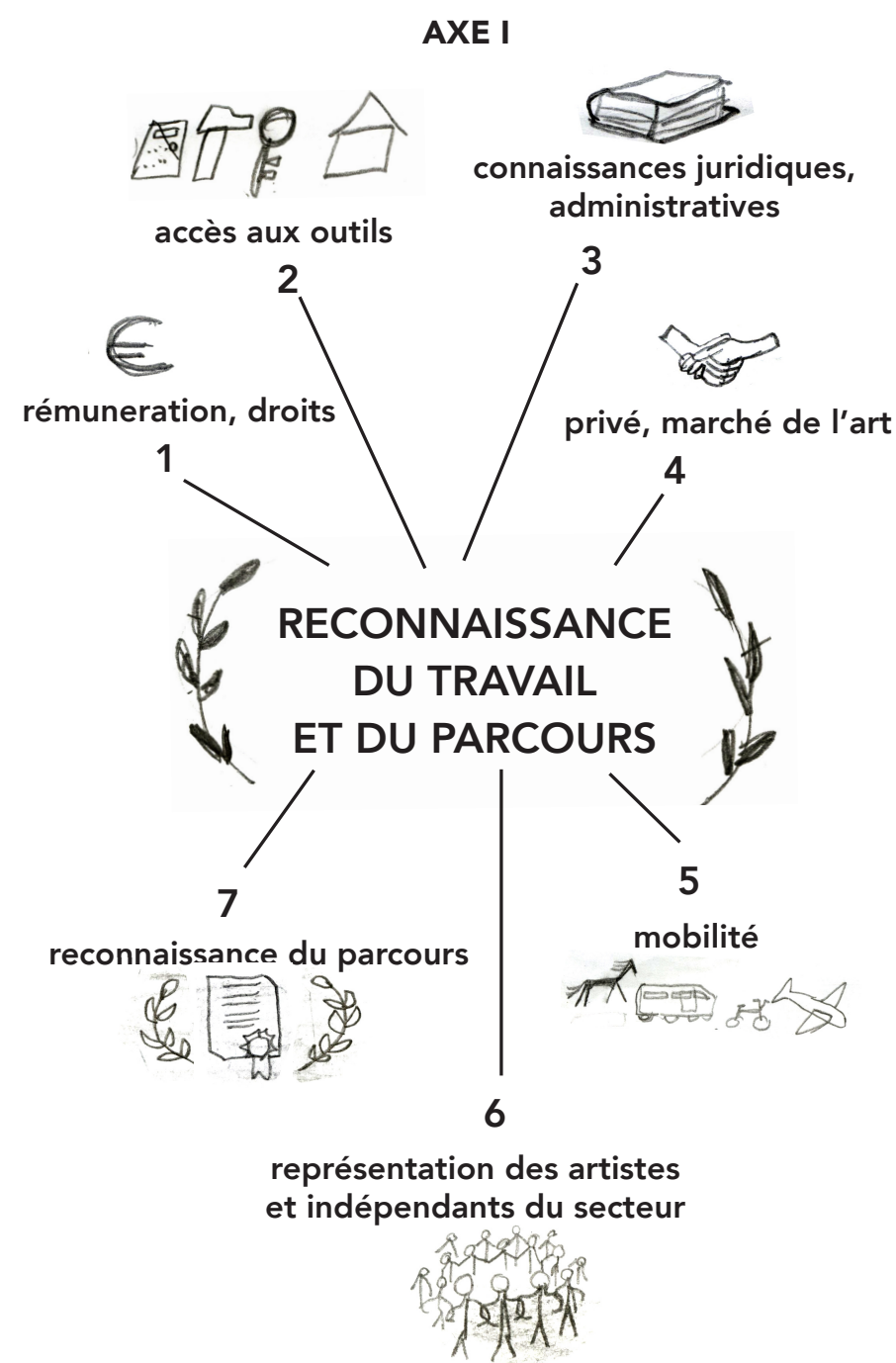
Une culture de travail commune respectant les conditions socio-économiques de chacun·e et impliquant tous·tes les acteur-ices

Le droit à l'expérimentation

L'évaluation des actions et des dispositifs menés

Des stratégies de résilience intégrant la transition écologique





1. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels

La consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes

L'accès des artistes aux outils de professionnalité

Une connaissance partagée par tous·tes les acteur·ices de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création

Le développement de collaborations avec les acteur·ices du secteur privé et du marché de l'art

Le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale

La représentation professionnelle régionale des artistes auteur·ices et des indépendant·es

La reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière



2. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région

Coopération entre les acteur·ices de la filière et avec les autres secteurs d'activités

Accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles

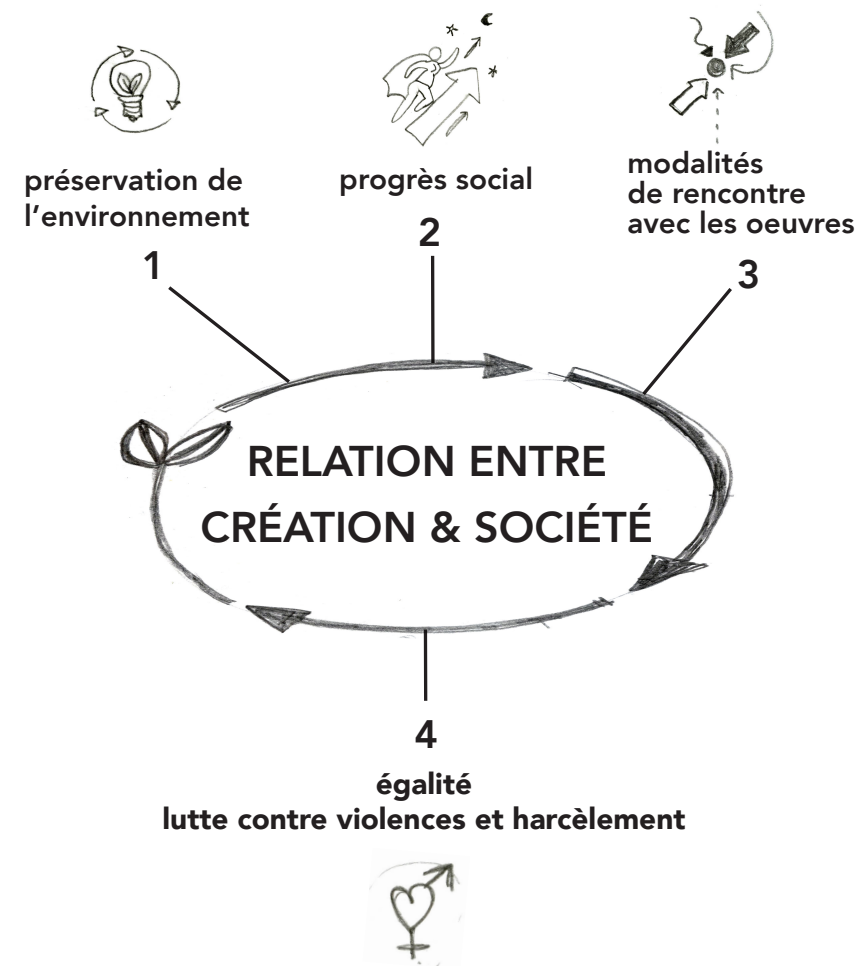
Meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local

Attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés

Appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire

Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

AXE III



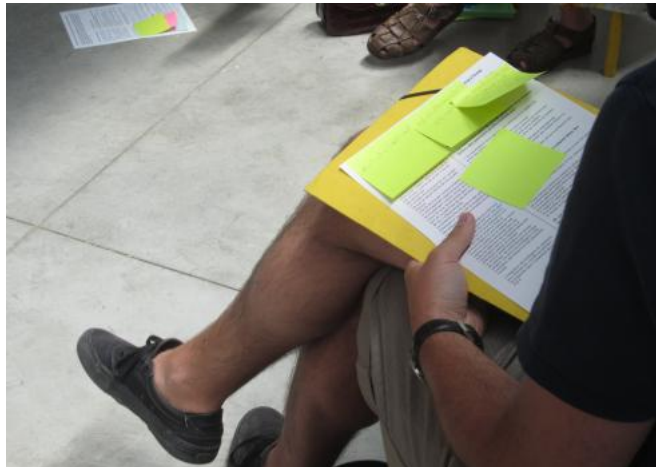
3. Le développement de la relation entre création artistique et société

Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement

Prise en compte de la nécessité du progrès social

Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale

Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels



Propositions des artistes à la lecture des axes du contrat de filière

PROCÉDÉ

À la lecture de chaque axe, les participant·es ont été invité·es à noter sur des post-it les actions qui leur paraissaient nécessaires à porter au sein du prochain contrat de filière. Ces notes individuelles sont ici synthétisées et regroupées par thématiques.

Diffusion

- Organiser des événements tels que des expositions, des biennales qui rassemblent des artistes émergent·es de la région et d'ailleurs (ex. biennale de Mulhouse, Art Émergence par Artagon)
- Organiser des portes ouvertes départementales ou régionales
- Développer la commande publique
- Mettre en place un accompagnement pour la création de galeries
- Proposer des formations mixtes entre artistes et diffuseur·euses sur le travail de chacun·e nécessaire au projet d'élaboration d'une exposition
- Créer un document généraliste à destination des structures sur l'activité de plasticien·nes et sur comment organiser professionnellement une exposition ou un événement
- Veiller à l'égalité des opportunités d'exposition et de création entre les générations

Mobilité

- Soutenir des activités artistiques itinérantes et nomades
- Créer des expositions d'artistes locaux·ales itinérantes (ex. Limoges → Bordeaux)
- Développer des aides à la mobilité (Pass TER « Artistes », tarifs réduits etc.)
- Rembourser systématiquement les coûts de déplacement professionnels (frais kilométriques, billets de train...)
- Mettre à disposition des solutions de transport lors des résidences (prêt de voiture, vélo etc)
- Permettre aux artistes sans permis et non véhiculé·es de répondre à tous les appels à candidature
- Adapter les résidences aux artistes ayant un emploi salarié

Rémunération

- Faciliter l'usage de la défiscalisation en mettant en lien les artistes et les PME (Petites et moyennes entreprises)
- Créer une agence de contrôle de la rémunération et des paiements des activités artistiques (ex. SACEM)
- Obtenir la continuité des revenus des artistes-auteur·ices
- Mettre en place une représentation professionnelle des arts visuels dans les collectivités territoriales pour veiller aux respects de nos conditions de travail (droits et rémunérations)
- Développer un fond de mécénat mobilisable par les artistes et les structures
- Faire appliquer l'obligation du 1 % artistique

Outils, mise en réseau

- Installer des pôles ressources et de rencontres dans chaque ville et zones rurales, ouverts tous les jours, pour les artistes et acteur·ices de la filière
- Mutualiser des outils de travail
- Établir une liste des entreprises, des laboratoires et des établissements ouverts aux collaborations avec des artistes
- Créer un annuaire à destination des collectivités pour mettre en lien les artistes et les structures
- Ouvrir des espaces de parole libre pour lutter contre les problèmes de violences et harcèlement

Administratif

- Rendre lisible et clarifier les informations relatives aux démarches administratives (France Travail, facturation électronique, impôts etc.)
- Sensibiliser les administrations locales à l'activité professionnelle des artistes
- Créer un numéro de téléphone unique à destination des artistes pour répondre aux questions administratives
- Créer une ressource accessible sur les droits et les vides juridiques concernant l'activité des artistes

Écologie

- Accompagner les artistes sur les questions RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
- Aider au développement du renouvellement des pratiques (matériaux devenant rares, accès limité aux substituts)
- Former à la gestion des ressources et des déchets d'atelier et accompagner financièrement à la mise aux normes
- Réutiliser les matériaux d'exposition et développer le recyclage (ex. ressourceries dans la production des œuvres)
- Ajouter un critère de sélection dans les appels et aides à projets pour valoriser et encourager des pratiques plus écologiques – en lien avec le vivant – qui préservent l'environnement
- Questionner la rédaction des dossiers de subventions avec l'Intelligence Artificielle (IA) et les ressources en énergies que cela dépense
- Agir avec délicatesse

Démocratisation

- Communiquer auprès du grand public sur ce qu'est le travail d'un-e artiste ? (médias, presse etc.)
- Sensibiliser le public local par des actions de médiation et par le développement de projets
- Permettre des résidences sur des territoires spécifiques sans l'obligation d'ateliers avec les publics
- Démocratiser et consolider les actions et projets de structures (FRAC, associations, mairies) en lien avec les artistes locaux·ales ou actif-ves sur la région
- Poursuivre la décentralisation face à la métropolisation du marché de l'art
- Rencontrer les collectivités territoriales (communes et départements) des territoires prioritaires et enclavés pour influencer les politiques culturelles et des arts visuels
- Favoriser le lien entre les politiques de la ville et les arts visuels
- Former les structures et collectivités territoriales aux droits culturels
- Définir les mots utilisés au sein du contrat de filière des arts visuels et leurs enjeux (ex. *territoires prioritaires*, *territoires enclavés*, *filière*)
- Soutenir l'art participant au progrès social et non au marché du luxe





Échanges et propositions sur les formes de représentation

PROCÉDÉ

Par petits groupes, les artistes répondent à une série de questions (voir annexe page 37) pour déterminer la façon dont ils veulent s'organiser collectivement en Haute-Vienne et porter leurs idées à l'échelle régionale. Par la suite une restitution est faite à l'ensemble des groupes.

Attention, ces notes individuelles sont à considérer comme telles et non comme le résultat d'une discussion et d'un accord collectif. En revanche, elles peuvent servir d'amorce aux artistes en vue de débattre et de formuler des propositions collectives au niveau local et régional.

Gouvernances désirables

Constat territorial

Alors que beaucoup d'associations et de collectifs d'artistes maillent le territoire de la Haute-Vienne, le département ne participe pas ou peu à leur financement. Les artistes constatent un épuisement lié à leur fort investissement dans les actions collectives, prenant du temps sur leur temps personnel en recevant peu de soutien financier en retour. Il a été évoqué de développer une économie permettant une forme de salariat ou une rétribution financière pour favoriser l'engagement collectif.

Façon de regrouper les idées

- Avoir recours à des médiateur-ices pour assurer un suivi (compte-rendu, organisation des réunions etc.)
- S'écouter
- Utiliser le vote numérique
- Créer des rencontres locales et une rencontre régionale annuelle
- S'investir au niveau local et régional

Formes de représentation

- Une association composée d'une coordination départementale, d'un conseil d'administration de 12 membres (= 12 départements) et d'un-e représentant-e tournant-e au sein de la gouvernance du contrat de filière
- Fonctionnement en démocratie directe.
- Organisation horizontale (besoin d'une mise à plat des statuts)



Expériences collectives passées

Expériences	Avantages	Inconvénients
Collectifs d'artistes, de designers, d'artisan·es	- Mutualisation d'outils, d'espaces, de moyens et de savoir-faire - Stimulation et dynamique collective - Installation durable sur un territoire - En relation avec les pouvoirs publics	- Équilibre difficile à trouver entre le temps personnel, le temps professionnel et le temps bénévole - Problèmes de communication interne - Le temps long de validation des décisions
Réseaux professionnels	- Permet la mise en réseau et l'interconnaissance des créateur·ices - Permet l'innovation politique et la participation à la co-crédation des politiques publiques	- Problèmes de communication interne - Répartition inégale du travail - Mauvaise représentation du travail - Multiplication des déplacements dans la région (rencontres, expositions...) - Repose beaucoup sur du bénévolat
Associations culturelles	- Engagement qui nourrit intellectuellement et humainement (ouverture aux pratiques diverses) - Désir de faire collectif - Appréciation de l'horizontalité des membres dans les décisions - Plaisir à investir un lieu non dédié à l'art - Désir d'exposer des artistes locaux·ales - Reconnaissance du rôle social des actions du collectif	- Baisse des financements - Manque de temps pour se connaître et préparer une exposition collectivement - Difficulté pour trouver un lieu - Abus des prises de positions et d'idées imposées - Mauvaise répartition des tâches. Action collective gérée et menée toujours par les mêmes membres - Fatigue générale et épuisement - Débordement du temps associatif sur le temps personnel.

ANNEXES

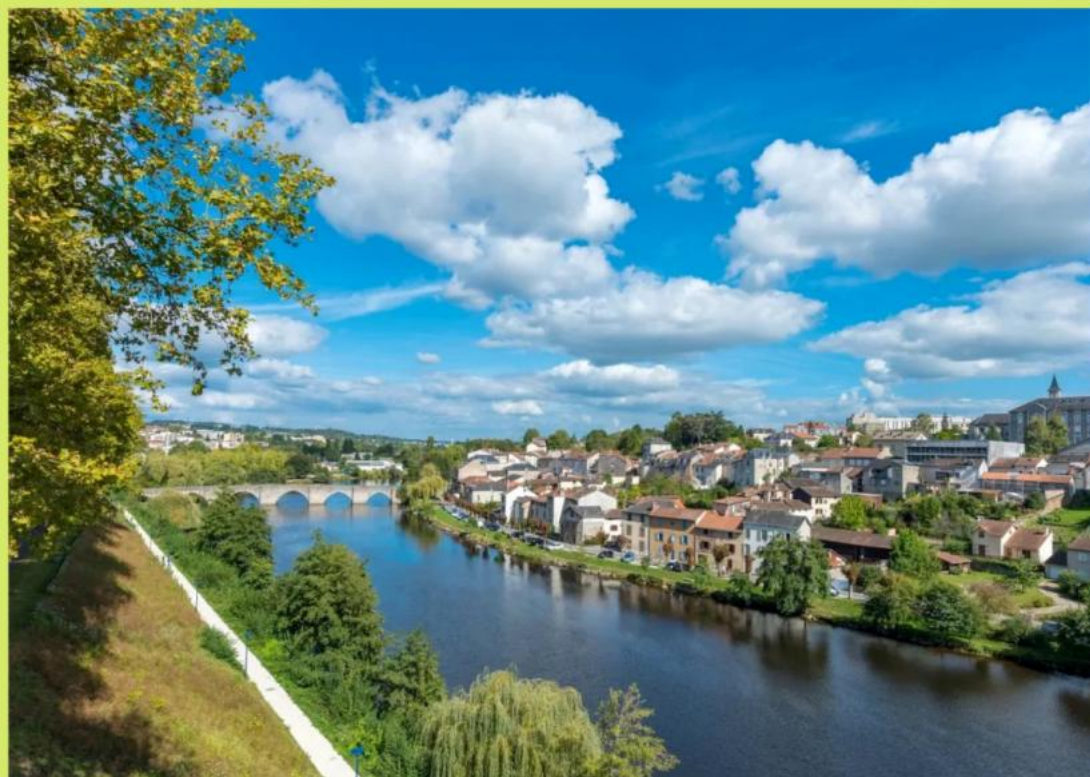
2 juillet 2026
de 10h à 17h

Limoges

École Nationale Supérieure
d'Art et de Design

CONCERTATION DES ARTISTES-AUTEUR.ICES DE HAUTE-VIENNE

*Contrat de filière Arts Visuels
NOUVELLE AQUITAINE*



Sur inscription

<https://urlr.me/ZKT9wh>

École Nationale Supérieure d'Art et de Design
19 avenue Martin Luther King
87000 Limoges

CONCERTATION
DES ARTISTES-AUTEUR.ICES
DE HAUTE-VIENNE

Nouvelle Aquitaine

Programme de la journée

À Limoges, jeudi 2 juillet 2026 de 10h à 17h

À l' **École Nationale Supérieure d'Art et de Design**

19 avenue Martin Luther King, 87000 Limoges

(Bus ligne 10, direction Charles Le Gendre / Isle, arrêt Vanteaux.

Ligne 14, direction Lycée Renoir, arrêt Vanteaux.

Parking sur place)

À prévoir : pique-nique pour l'auberge espagnole du midi. Prévoyez vos boissons, mets sucrés et salés

10h - Accueil avec café et gourmandises

10h30 - Introduction : présentation des artistes de la concertation et des partenaires pour l'organisation de cette journée.

11h - Lecture collective du contrat de filière Arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et des 3 thématiques :

- La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels
- Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région
- Le développement de la relation entre création artistique et société

12h30 - Repas du midi en auberge espagnole

14h - Travail en petits groupes

Tour de table

Questions thématiques :

- Quelles expériences de formes collectives ? (personnelles et professionnelles)
- Quelles propositions collectives souhaitées sur le territoire de la Haute-Vienne ? (gouvernance locale vers le régional, répartition géographique sur le territoire, canaux de communication)

15h30 - Pause

15h45 - Synthèse des travaux de groupe et de la journée

17h - Fin de la journée

Cette rencontre est organisée avec le soutien de L'école Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges, et de la SAIF.

Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026 porté par l'État / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.

Plus d'informations :
concertation.aa.na@gmail.com

École Nationale Supérieure d'Art et de Design
19 avenue Martin Luther King
87000 Limoges

CONTRAT FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Signé le 28 juin 2018 par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il a été renouvelé par les mêmes partenaires pour la période 2023 – 2026.

Les principes fondateurs

Le droit à la liberté de l'expression artistique et de création, dans la diversité de ses formes, comme des droits culturels des personnes.
Un modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique.
L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires dans le respect de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité.
La solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels par la coopération des acteurs à toutes les échelles territoriales.

L'horizontalité des relations entre tous les acteurs, quel que soit leur rôle dans l'écosystème et leur échelle d'actions, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle du travail propre à chacun.
La consolidation d'une culture de travail commune basée sur le respect des cadres socio-économiques dans lesquels se déploient les activités et la concertation entre les représentants des différentes parties prenantes.
Le droit à l'expérimentation en termes de pratique, de méthodologie et d'organisation. Ce droit s'accompagne d'une évaluation des actions et des dispositifs menés.

L'intégration de stratégies de résilience pour prendre en compte la transition écologiques dans l'ensemble de la filière.

Les objectifs en 3 axes

I. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels par :

- 1/ la consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes ;
- 2/ l'accès des artistes aux outils de professionnalité ;
- 3/ une connaissance partagée par tous les acteurs de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création ;
- 4/ le développement de collaborations avec les acteurs du secteur privé et du marché de l'art ;
- 5/ le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale
- 6/ la représentation professionnelle régionale des artistes-auteurs et des indépendants ;
- 7/ la reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière.

II. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région au travers :

- 1/ de la coopération entre les acteurs de la filière et avec les autres secteurs d'activités ;
- 2/ d'un accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles ;
- 3/ d'une meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local ;
- 4/ d'une attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés ;
- 5/ l'appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire ;
- 6/ le soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

III. Le développement de la relation entre création artistique et société :

- 1/ Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement
- 2/ Prise en compte de la nécessité du progrès social.
- 3/ Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale.
Par exemple :
 - nouvelles modalités de rencontre avec les œuvres ;
 - enjeux écologiques dans les stratégies de gestion des activités du secteur ;
 - droits culturels, inclusion et participation de toutes les personnes à la vie culturelle.
- 4/ Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Source : <https://reseau-astre.org/contrat-de-filiere/presentation/>

Documents relatifs au contrat de filière

- Contrat de filière arts plastiques et visuels 2023-2026
- Annexe du contrat de filière 2023-2026
- Contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2022
- Annexe du contrat de filière 2018-2022
- Bilan du contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2022

À consulter et télécharger à l'adresse suivante :
<https://reseau-astre.org/le-contrat-de-filiere>

POST-IT

Propositions brutes, avant synthèse

Diffusion	Rémunération		
- Portes ouvertes départementales ou régionales à organiser - Soutien aux biennales/Tremplins - Créer des événements, expositions, biennales, qui rassemblent les artistes émergents de la région ou plus loin (exemple : biennale de Mulhouse, Art Émergence par Artagon...) - Développement de la commande publique - Accompagnement création de galeries - Proposition de formation inter plasticien·nes et « organisateurs » d'expo pour la reconnaissance du « travail » continu – préparatoire → expo - plasticien·nes → créer un document généraliste à diffuser auprès de toutes structures organisatrices d'expos ou d'événements - Respect de l'égalité entre les générations (connaissance du parcours de chacun·e)	- Faciliter l'usage de la défiscalisation en facilitant le lien Artiste et PME [Petites et moyennes entreprises] - Société d'aide à la rémunération (paiements non effectués en temps et en heure) - Création d'une « SACEM » pour vérifier la tenue de nos rémunérations - Obtenir la continuité de revenus - Représenter localement les métiers des arts visuels dans les institutions politiques locales : mairie pour payer leurs actions à leur juste valeur - Développer un fond de mécénat mobilisable par les artistes et structures - Réalisation des 1 % artistiques	- Une simplification du langage pour une meilleure compréhension et ré-appropriation - Travail de sensibilisation des réseaux locaux avec les structures type CAF – Pôle emploi - Création d'un n° de tel pour les artistes en demande d'info déclaratives - Ressources sur les vides juridiques vs droits – Failles du système qui peuvent servir les artistes.	Démocratisation
Mobilité	Outils et mise en réseau	Écologie	
- Propositions d'activités artistiques itinérantes - Comment structurer une activité professionnelle nomade ? - Expositions d'artistes locaux qui tournent de ville en ville. Ex. Limoges → Bordeaux - Proposer une tarification réduite dans les transports en commun (train...) - Un Pass TER « Artistes » - Développements d'aides - Rembourser systématiquement les coûts de déplacement (frais kilométriques, billets de train...) - Mise à disposition de solution de transport (voiture, vélo etc) - Arrêter de discriminer les artistes qui n'ont pas le permis ou une voiture dans les appels à candidature - Avoir une activité salariée en complément ne devrait pas être une frein au parcours (résidence etc.)	- Créer des pôles ressources et ou de rencontres quotidiennes pour les artistes et acteurs de la filière dans chaque ville et zones rurales - Mutualisation des outils de travail des artistes - Listing des ≠ secteurs d'activité (entreprises, labos, établissements) ouverts aux collaborations avec artistes - Création d'un annuaire à destination des collectivités pour mettre en lien les artistes et les structures - Créer des espaces de parole libre pour lutter contre les problèmes de violences et harcèlement	- Accompagnement sur les questions RSE [responsabilité sociétale des entreprises] pour les pratiques artistiques - Aide au développement du renouvellement des pratiques (matériaux devenant rares, accès limité aux substituts) - Formations à la gestion des ressources et des déchets d'atelier et accompagnement financier pour la mise aux normes - Impliquer un score ou une ligne de critères pour des pratiques plus écologistes – plus en lien avec le vivant– pour valoriser et encourager des pratiques qui préservent l'environnement. - L'artiste (et la structure événementielle qui le reçoit) devrait penser aux manières d'inviter le public de façon où l'empreinte écologique est mineure... (cela fait partie de la création) - Réutilisation des matériaux d'expos → ressourcerie - Utilisation consciente et raisonnée des matériaux et subjectiles des œuvres par l'artiste (recyclage, etc...) - Agir en tant qu'artiste avec délicatesse. - Questionner la rédaction des dossiers de subventions avec l'IA et les ressources et énergies que cela dépense.	- Communication = document « lisible » diffusé → milieux différents pour tout public sur qu'est-ce que le travail d'un·e artiste et sa place - Communication DROITS reconnaissance de l'engagement de l'artiste par (ex.) information publique, presse, dossiers → aux médias - Sensibilisation du public local par des actions diverses de médiation et développement de projets - Consolider les actions des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) pour plus de mise en lien avec les artistes locaux ou artistes actifs sur la région et ouvrir à la démocratisation de ces actions et projets. - Inclure plus durablement l'accès à la culture et la démocratisation FRACS et ASSOCIATIONS et MAIRIES - Consolider les actions des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) avec la mise en lien avec les artistes locaux ou artistes actifs sur la région. - Attention à ne pas systématiser les ateliers avec les publics pour tous les artistes. Est-ce que ça doit être une condition pour les résidences sur des territoires spécifiques ? - Formations aux concepts des droits culturels pour les collectivités et les structures culturelles et les faire appliquer - Mettre en place un onglet art visuel dans les politiques de la ville - Définir : - territoires prioritaires - territoires enclavés - Définition et enjeux de la filière ? - Lobbying auprès des départements + Mairies - Poursuite de la décentralisation face à la métropolisation du marché de l'art - Refuser l'art comme un luxe face au progrès social

Groupe de travail N°

Artistes

Prénoms et noms des participant.es

Prénom	Nom

Personnes chargées de la synthèse du groupe

Prénom	Nom

Temps 1 - Tour de table et interconnaissance (20 minutes)

- Nous vous proposons tout d’abord de faire un tour de table pour vous présenter brièvement - présentation de chacun·e (nom, lieu, activité)

Temps 2 - Les formes de regroupements collectifs connues (30 minutes)

- Quelles sont vos expériences passées ou présentes autour d’engagements collectifs, dans vos vies professionnelles et/ou personnelle ?
(organisation du groupe, façon de prendre les décisions, etc.)
- Quels étaient les points positifs et les points négatifs de ces formes collectives ?
Quelles améliorations seraient/auraient été possibles ?
- Pouvez-vous lister les formes de gouvernance* dont vous avez la connaissance, leurs avantages et inconvénients.

* Gouvernance: «Manière d’orienter, de guider, de coordonner les activités d’un pays, d’une région, d’un groupe social ou d’une organisation privée ou publique.» (définition de l’office québécois de la langue française)

Temps 3 - Une gouvernance des artistes-auteur·ices désirable pour la représentation départementale et régionale. (40 minutes)

- Quelle sont les spécificités et les diversités artistiques du département ?
(géographies, modèles économiques, difficultés, etc.)
- Quelles façons de recueillir et de porter les besoins, idées et revendications seraient pertinentes ?
- Quelles formes de gouvernance seraient souhaitables de l’échelle départementale vers l’échelle régionale ?

GROUPES

Notes brutes sur les formes de représentations en Haute-Vienne

G1 - Expériences passées

Expériences	Positif	Négatif
Association L'amicale des coutures	- l'envie de faire collectif. → envie de montrer des œuvres des artistes de la cité (locaux) → ouverture aux pratiques diverses	→ malversation de la présidence et problème de communication interne - perte de vitalité du projet
Collectif à la sortie des études - Roue libre - Réfractaires	→ mise en commun des outils de travail → atelier collectif	le bénévolat le temps dédié au travail → la question du déplacement dans la région > rencontres/expositions...
-La Vitrine -Quartier Rouge	- nourrit intellectuellement/humainement - horizontalité des membres	- fatigue générale - baisse des finances → prises de positions et impositions d'idées.
		Prend sur le temps personnel pour mener les actions. > ! finance ! temps ! épuisement

G1 - Gouvernances et fonctionnements désirables

- développement d’une économie permettant une forme de salariat ou rétribution financière
- écoute !
- mise à plat des statuts et tout le monde à même échelle
- avoir recours à des médiateur-ices pour assurer un suivi
 - Prend sur le temps personnel pour mener les actions.
 - > ! finance
 - ! temps
 - ! épuisement

G2 - Expériences passées

Expériences	Positif	Négatif
.748 (collectif artistes, designers, artisans)	• lier avec pouvoirs public • Innovation dans le fait de Rester sur le territoire. • Mutualisation d’outils & de moyens & savoir-faire + Espaces • Stimulation & dynamique collective	• Communication interne compliqué • Temps perso VS Temps bénévole • Circuits de validation long
Collectif A8Q Art et quartier Marceau	• s’investir sur notre lieu de résidence • chaque année = 1 lieu ≠ pas dédiés à l’art. • rôle social.	• toujours les mêmes • pas assez de temps = pour connaissance et préparer une expo collectivement • difficulté à trouver 1 lieu
Réfractaires	• Mise en réseau de créateurs	• communication interne • Travail mal réparti & représenté
Astre	+ Innovation politique co-crédation des politique publiques interconnaissance	- Énormément de bénévolat

G2 - Gouvernances et fonctionnements désirables

- + Maillage territorial exceptionnel
- ≠ de financement du département
- Association :
Coordination départementale
/ CA = 12 représentant
puis représentant tournant au sein de la gouvernance du Contrat de Filière
- Possibilité Démocratie Directe
 - vote numérique
- Investissement niveau local
 - + régional
- Crédation de rencontres locale
 - + 1/an régionale

